



Direction des affaires juridiques
et législatives

PAR COURRIEL

Le 29 avril 2025

Madame Nathalie Roy
Députée de Montarville
Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires, bureau 1.27
Québec (Québec) G1A 1A3

Objet : Projet de loi d'intérêt privé n° 219 – Loi concernant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve

Présenté par : M^{me} Chantale Jeannotte, députée de Labelle

Madame la Présidente,

Conformément aux *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale* concernant les projets de loi d'intérêt privé, vous trouverez ci-joint l'original de mon rapport pour le projet de loi d'intérêt privé, dont le titre est énoncé dans l'objet, comme prévu à l'article 38.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, mes salutations distinguées.

La directrice de la législation,

Valérie Roy

p. j. : Rapport

Rapport selon l'article 38 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*
concernant les projets de loi d'intérêt privé

À la présidente de l'Assemblée nationale,

Le projet de loi d'intérêt privé n° 219, *Loi concernant la dissolution de l'Agence de développement de Ferme-Neuve*, a été déposé auprès de la directrice de la législation le 11 février 2025.

En vertu de l'article 35 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*, le projet de loi d'intérêt privé ne peut être adopté par l'Assemblée nationale pendant la période de travaux en cours.

L'avis publié à la *Gazette officielle du Québec* en vertu de l'article 36 des *Règles de fonctionnement de l'Assemblée nationale*, ainsi que ceux publiés dans un journal en vertu de l'article 37 de ces mêmes règles ont été produits et sont conformes à ces articles.

En conséquence, ce projet de loi peut être présenté à l'Assemblée nationale, mais ne peut être adopté pendant la période de travaux en cours.

La directrice de la législation,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Valérie Roy', is written over a light blue horizontal line.

Valérie Roy

Québec, le 29 avril 2025

ANNEXE AU RAPPORT

Le projet de loi a été déposé auprès de la directrice de la législation le 11 février 2025.

L'avis a été publié :

- 1- à la *Gazette officielle du Québec* à la date suivante : 5 avril 2025;
- 2- dans le journal *L'info de la Lièvre* aux dates suivantes : 2 avril 2025, 9 avril 2025, 16 avril 2025 et 23 avril 2025.

Les copies des avis publiés dans le journal ont été remises auprès de la directrice de la législation.